



Bonjour,

Afin de valider l'admission au Master Biologie Végétale vous devez procéder à l'inscription administrative selon votre statut :

1/ INSCRIPTION ADMINISTRATIVE :

A/ FORMATION INITIALE (Hors contrat et Reprise d'études financée)

Inscriptions Administratives par le Web, l'accès à l'application se fait ici : http://ia-web-lyon1.univ-lyon1.fr/redirection_ia.php

Doit s'inscrire par ce biais **tout étudiant ayant déjà un N°INE** (*tout étudiant ayant déjà fait des études en France*) et **ne s'inscrivant pas** dans le cadre d'un contrat ou en Formation Continue.

Ouverture du site :

21/07/2017 au 28/07/2017 et du 24/08/2017 au 01/09/2017

Les informations nécessaires à l'inscription en ligne sont :

- Le numéro INSEE (n° d'immatriculation à la sécurité sociale)
- Le N° INE (10 chiffres + 1 lettre), disponible sur votre relevé de notes du Baccalauréat
- Une carte bancaire en cours de validité pour effectuer votre règlement en ligne (paiement en 3x possible)

Le numéro de l'assistance téléphonique pour les inscriptions en ligne est le **04 72 43 13 23**.

L'assistance est disponible du 05 au 28 juillet 2017 et du 21 août au 06 septembre 2017, de 9h30 à 17h30.

Lorsque vous avez terminé votre inscription administrative vous pouvez la consulter en cliquant sur le lien suivant :

<https://apoweb.univ-lyon1.fr/iareins-web/consultation/identification.jspx>

Pour ceux dont c'est la **1ere inscription dans un établissement français** (étrangers) : prendre RDV auprès de la scolarité dès le 28/08/17 par téléphone (04 72 43 13 45)

B/ FORMATION CONTINUE :

Dans le cas d'un contrat ou de la Formation continue, le candidat doit rentrer en contact avec le service FOCAL de l'Université.

Prendre RDV avec le service scolarité par téléphone à la rentrée dès le 28/08/17 (04 72 43 13 45).

Nous ferons parvenir aux nouveaux Lyon 1 un dossier à remplir et à nous amener le jour de l'inscription avec les pièces administratives.

2/ DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Après la phase d'inscription en ligne ou à la scolarité, il faudra **fournir les pièces administratives avant le 29/09/2017**. (voir page suivante)

S'il manque des pièces aucun certificat de scolarité ne sera délivré !

Pour les nouveaux arrivants à Lyon 1, prévoyez 10 minutes sur place pour la vérification de l'IA Web.

La rentrée aura lieu le 01/09/2017 à 9h30 dans l'amphithéâtre JORDAN (Bâtiment Braconnier).

Bonne rentrée

L'équipe pédagogique

Documents à fournir à la scolarité entre le 28/08 et le 29/09/17

Pour l'obtention des certificats de scolarité et carte étudiant

Réinscription :

Pour les étudiants ayant déjà un numéro d'étudiant Lyon 1 (même ancien) :

- **Responsabilité Civile** 2017/2018 (mention Stages ou Scolaire/Extra-scolaire OBLIGATOIRE)
- Validation du niveau nécessaire pour accéder à la formation (**attestation de réussite** de L3 pour le M1, etc..) **même si déjà fourni lors de la candidature**
- **4 timbres** au tarif en vigueur

Selon les cas :

- Attestation de **Bourse** (provisoire ou définitive)
- **Attestation de travail ou fiche de paie** justifiant le non paiement de la sécurité sociale
- Attestation Ministère Jeunesse et Sport pour **les sportifs haut niveau**
- Copie **contrat PRO** et/ou attestation d'exonération de FOCAL
- Copie **certificat d'inscription à l'ENS**

Nouveaux étudiants à l'Université C. Bernard Lyon 1

- **Lettre d'acceptation** de la commission pédagogique (**Ecandidat**) ou **copie certificat de scolarité de l'ENS / Univ. Grenoble.**
- **Photocopie recto-verso de la pièce d'identité.**
- **Diplômes d'accès (originaux et photocopies :** Bac, DUT, DEUG, Licence, ...) et tous justificatifs de scolarité antérieure (CPGE) et **relevés de notes (originaux et photocopies).**
- **Attestation de demande de transfert de dossier** pour les étudiants issus d'une autre université française (*document à demander / télécharger à votre université d'origine*).
- **Numéro National d'Identification Etudiant** (INE, BEA, NNE, ...) *présent sur le relevé de notes du Bac.*
- **Carte vitale et/ou attestation d'assuré social** (originaux et photocopies)
- **Attestation d'assurance "Responsabilité Civile"** (*avec assurance appartement, maison, ...*) précisant OBLIGATOIREMENT que vous êtes couvert pendant les activités scolaires et extra-scolaires ou pendant les stages en entreprise pour l'année 2017-2018.
- **4 timbres** au tarif en vigueur
- **Attestation JDC** (Journée Défense et Citoyenneté) – Anciennement JAPD - (*pour les étudiants de moins de 25 ans*)

SELON LES CAS :

- **Justification de non-paiement de sécurité sociale** (voir règles d'affiliation à la sécurité sociale étudiante)
- **Photocopie de votre contrat d'apprentissage, de professionnalisation** (*si vous êtes concernés par ce profil d'inscription*) ou **attestation d'exonération de paiement des droits** (*de la part du service FOCAL - Lyon 1*)
- **Extrait d'acte de naissance original** (+ 1 photocopie) pour les étudiants non immatriculés à la sécurité sociale et qui sont nés hors de la France Métropolitaine (*étranger ou territoire outre-mer*).
- **Si vous êtes boursier :** original + 1 photocopie de l'attestation de bourse définitive ou provisoire
- **Attestation Ministère Jeunesse et Sport pour les sportifs haut niveau**
- **Titre de paiement :** chèque personnel ou des parents (*libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UCBL*), carte bancaire.

LA SCOLARITE NE FAIT PAS LES PHOTOCOPIES

Les certificats de scolarité sont délivrés uniquement si le dossier administratif est complet.